



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/9
24 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Ce document est présenté dans le cadre du suivi des décisions prises lors de précédentes réunions du Comité exécutif au sujet des projets présentant des retards de mise en œuvre. Les rapports des agences bilatérales et d'exécution sur ces projets sont disponibles sur demande aux membres du Comité exécutif.

2. La Section I traite des projets présentant des retards de mise en œuvre pour lesquels des rapports ont été demandés. La Section II traite des projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés. La Section III examine les présentations de rapports de situation pour 2004 émanant du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. La Section IV examine les projets proposés pour une éventuelle annulation à la 47^e réunion et les conséquences des projets annulés sur la conformité.

Section I : Projets présentant des retards de mise en œuvre

3. Quatre-vingt-quinze projets ont été classés comme projets présentant des retards : il s'agit de projets dont l'achèvement était prévu il y a plus d'un an ou pour lesquels les décaissements ont eu lieu plus de 18 mois après la date d'approbation. Ces projets se répartissent comme suit : PNUD, 23 ; Banque mondiale, 21 ; ONUDI et PNUE, 19 chacun ; France, 7 ; Japon, 3 ; et Allemagne, Italie et Suède, 1 projet.

4. Les agences d'exécution et bilatérales ont classé les causes de ces retards de mise en œuvre en sept catégories (A à G).

5. Le tableau 1 regroupe toutes les causes de retards mentionnées dans les rapports des agences. Leur nombre total dépasse le nombre de projets présentant des retards car ces derniers peuvent être imputables à plusieurs causes. Le tableau 1 indique que la majorité de ces dernières sont liées à l'entreprise bénéficiaire (27) et au gouvernement (19).

Tableau 1

CATÉGORIES DE RETARDS DE MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE

Catégorie		France	Allemagne	Banque mondiale	Italie	Japon	Suède	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution et exécutantes			5				1			6
B	Entreprises	4		11				3		9	27
C	Raisons techniques	1		2				2	1	4	10
D	Gouvernement			3				8	7	1	19
E	Externes			8				2	2		12
F	Décisions du Comité exécutif									2	2
G	Sans objet	2		4		3		7	5	5	26
Autres	Fournisseurs									2	2
N/D	Données non disponibles		1		1		1		4		7

Progrès concernant l'élimination des causes de retard

6. Les agences ont signalé que divers progrès avaient été accomplis à cet égard. Parmi les projets présentant des retards à la 46^e réunion, 30 (notamment un projet avec un objectif) ont été achevés et 7 autres ont soit avancé en ce qui concerne un objectif ou un autre, ou bien le retard de mise en œuvre a été effacé. Ces projets peuvent être considérés comme ayant rattrapé leur retard et ne plus figurer parmi les projets présentant des retards de mise en œuvre.

Projets présentant certains progrès

7. Quarante-sept projets se trouvent dans cette catégorie, et ils continueront à faire l'objet d'une surveillance. Toutefois, il convient de noter que ceux qui ont été approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance conformément à la décision 32/4, et ne peuvent donc être retirés de la liste des projets à surveiller avant leur achèvement final, quelle que soit l'étendue des progrès accomplis.

Projets comportant des échéances

8. Le projet concernant la réfrigération en Syrie (SYR/REF/29/INV/56) et le projet sur les mousses en Iran (IRA/FOA/28/INV/50) pour lesquels des objectifs et des échéances avaient été fixés à la 46^e réunion, sont parvenus aux objectifs requis.

Projets ne présentant aucun progrès - lettre d'annulation éventuelle

9. Les projets qui ne signalent aucun progrès pour la première fois figurent au tableau 2. Selon les procédures existantes, le Secrétariat enverra des avis d'annulation éventuelle pour ces projets.

Tableau 2**PROJETS SANS PROGRÈS**

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)
France	SYR/REF/29/INV/48	Conversion du CFC-11 en HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie HFC-134a dans la fabrication d'équipement commercial de réfrigération à Sarkisian Refrigerators	57 783	0
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion du CFC-12 à une technologie HFC-134a dans la fabrication d'équipement commercial de réfrigération à Shoukairi et Cie.	33 359	0
BIRD	THA/HAL/32/INV/134	Projet d'élimination finale des halon-1211 et halon-1301 pour les fabricants et fournisseurs d'équipement d'incendie par conversion à la poudre ABC, au CO ₂ , au HFC-227ea et aux gaz inertes	568 000	143 769
PNUD	IRA/REF/35/INV/133	Conversion du CFC-11 à une technologie HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique et commerciale au Groupe Ghotb Jonoub Industrial	170 125	107 256
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance générale et assistance technique	10 000	8 000
PNUE	OMA/SEV/37/TAS/07	Assistance générale et assistance technique	10 000	5 000

Projets devant présenter un rapport à la 47^e réunion

10. Le tableau 3 présente une liste des projets devant présenter un rapport à la réunion du Comité exécutif.

Tableau 3**PROJETS RETARDÉS DEVANT PRÉSENTER UN RAPPORT A LA 47^E RÉUNION**

Agence	Code	Titre du projet
Italie	YUG/REF/34/INV/13	Remplacement du CFC-11 par un agent soufflant à la mousse de cyclopentane et du CFC-12 par un frigorigène HFC-134a dans la fabrication des réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Obod Elektroindustrija
PNUD	BGD/SEV/36/CPG/14	Mise à jour du programme de pays

Section II : Projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés

11. Même si les projets relatifs au renforcement des institutions, aux banques de halons, à la formation des agents de douanes, à la récupération et au recyclage, et à la démonstration, ne relèvent pas des procédures concernant l'annulation des projets, le Comité exécutif a néanmoins décidé également de poursuivre leur surveillance selon les besoins (décision 36/14 b). Les agences d'exécution ont indiqué que sur les 24 rapports demandés, des progrès avaient été accomplis dans 16 projets. Des rapports de situation supplémentaires sont demandés pour présentation à la 48^e réunion au titre des projets énumérés au tableau 4.

Tableau 4**RAPPORTS DE SITUATION SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉS**

Agence	Code	Titre du projet
Allemagne	AFR/HAL/35/TAS/29	Établissement d'une banque régionale de halons pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Botswana, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe)
PNUD	AFR/HAL/37/TAS/31	Programme d'élimination sectorielle : établir une banque régionale de halons pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, RD du Congo et Guinée)
PNUE	PAR/REF/32/TAS/06	Mise en œuvre du PGF : surveillance et contrôle des équipements à base de SAO et PAO, et formation des agents de douanes et autres personnels d'inspection
PNUE	PAR/REF/32/TAS/10	Mise en œuvre du PGF : programme de dialogue d'orientation relatif aux politiques complémentaires et à leur application
PNUE	PAR/REF/32/TRA/07	Mise en œuvre du PGF : formation des formateurs et formation des techniciens de l'entretien de l'équipement de réfrigération
PNUE	PAR/SEV/39/INS/13	Prolongation du projet de renforcement des capacités (phase 3)

12. Le tableau 5 présente une liste des projets qui doivent remettre un rapport de situation à la réunion du Comité exécutif.

Tableau 5

**PROJETS DEVANT REMETTRE UN RAPPORT DE SITUATION
A LA 47^e REUNION**

Agence	Code	Titre du projet
Australie	IND/HAL/32/TAS/281	Programme national de gestion des stocks de halons
Canada	IND/HAL/32/TAS/278	Programme national de gestion des stocks de halons

Section III : Présentation des rapports de situation 2004

13. A sa 46^e réunion, le Comité exécutif a demandé aux gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique de fournir un rapport de situation à la 47^e réunion du Comité exécutif (décision 46/9).

14. Par la suite, le Secrétariat du Fonds a reçu une lettre du gouvernement britannique affirmant que le projet de refroidisseurs du Mexique était financièrement achevé.

15. Le Secrétariat du Fonds a également reçu le rapport de situation sur l'accélération de l'élimination des CFC et des halons en Chine présenté par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Les observations du Secrétariat du Fonds sur ce document se trouvent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25.

Section IV : Projets dont l'annulation peut être proposée à la 47^e réunion et conséquences en matière de conformité

16. Dans les précédents rapports, la Banque mondiale a indiqué qu'un processus juridique avait été entamé afin de trouver une nouvelle participation au capital de NEBA S.A., usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques en Argentine. La Banque a fait savoir que ce processus était maintenant arrêté, car les partenaires éventuels n'étaient plus intéressés. La société NEBA S.A. a été déclarée en faillite par le juge local. La Banque mondiale a déclaré qu'elle avait entamé des démarches pour récupérer les fonds décaissés pour le projet, et que le solde des fonds serait rendu au Fonds multilatéral. La Banque a aussi signalé que des tentatives avaient été faites pour récupérer des fonds s'agissant de l'équipement acheté avec la subvention. Le tableau 6 présente les détails de cette annulation par accord mutuel.

Tableau 6**PROJETS DONT L'ANNULATION EST PROPOSÉE D'UN COMMUN ACCORD**

Agence	Code	Titre du projet	Montant net approuvé (\$US)	Fonds décaissés (\$US)	Observation
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Neba S.A.	686 370	398 318	Faillite

17. L'annulation de ce projet n'entraîne aucune conséquence en matière de conformité.

RECOMMANDATIONS

18. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Prendre note, avec gratitude, des rapports supplémentaires de situation et des rapports sur les projets ayant des retards de mise en œuvre présentés au Secrétariat par l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Suède et les quatre agences d'exécution, tels qu'ils figurent dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (PNUE/OzL.Pro/ExCom/47/9) ;
- b) Prendre note de l'achèvement financier du projet mexicain relatif aux refroidisseurs mis en œuvre par le gouvernement britannique ;
- c) Prendre note du rapport de situation 2004 présenté par le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'accélération de l'élimination des CFC et des halons en Chine ;
- d) Noter que le Secrétariat et les agences d'exécution pourraient entreprendre les actions requises conformément à l'évaluation de la situation par le Secrétariat, c'est-à-dire progrès ou non progrès, et faire des rapports et des déclarations aux gouvernements et aux agences d'exécution, selon les besoins ;
- e) Prendre note de l'achèvement de 30 projets sur les 95 figurant sur la liste de ceux qui présentent des retards de mise en œuvre ;
- f) Noter que des lettres d'éventuelle annulation pourraient être envoyées au sujet des projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/48	Conversion du CFC-11 en HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie HFC-134a dans la fabrication d'équipement commercial de réfrigération à Sarkisian Refrigerators
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion du CFC-12 à une technologie HFC-134a dans la fabrication d'équipement commercial de réfrigération à Shoukairi et Cie.
BIRD	THA/HAL/32/INV/134	Projet d'élimination finale des halon-1211 et halon-1301 pour les fabricants et fournisseurs d'équipement d'incendie par conversion à la poudre ABC, au CO ₂ , au HFC-227ea et aux gaz inertes

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	IRA/REF/35/INV/133	Conversion du CFC-11 à une technologie HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique et commerciale au Groupe Ghotb Jonoub Industrial
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance générale et assistance technique
PNUE	OMA/SEV/37/TAS/07	Assistance générale et assistance technique

g) Annuler d'un commun accord, en raison de la faillite de la société, le projet de réfrigération en Argentine (ARG/REF/18/INV/39) pour lequel 398 318 \$US avaient été décaissés fin 2004 sur un montant de 686 370 \$US approuvés pour ce projet. La Banque mondiale s'efforcera de récupérer le coût de l'achat de l'équipement acquis grâce au projet, et fixera une élimination de 22,62 tonnes PAO conformément à la décision 39/13 b).
